



**6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Mesure après déversement: Balayer ou pelleter dans des fûts à déchets ou des sacs plastiques.

Se protéger de la poussière.

Laver la zone de déversement à l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans les caniveaux.

Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

**7/ MANIPULATION ET STOCKAGE**

*Consulter la fiche technique avant l'utilisation.*

- S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage et les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre d'appâts à portée des animaux. Maintenir au sec.
- S 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas réutiliser les emballages vides. Les rendre inutilisables.
- S 49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**8/ CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des gants. Dans le cas d'utilisation fréquente et prolongée à mains nues, ce qui est formellement déconseillé, il faut se soumettre à un contrôle du temps de coagulation.

**9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ASPECT	Céréales + paraffine ( bloc hydrofuge )
COULEUR	Bleu
ODEUR	N/C
POINT ECLAIR	N/C
EXPLOSIVITE	N/C
PRESSION VAPEUR	N/C
DENSITE A 20°C	N/C
SOLUBILITE	
AUTRES DONNEES	

**10/ STABILITE ET REACTIVITE**

Stable dans des conditions normales de stockage.

**11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

DL50 DU COMPOSANT DIFENACOUUM: 1,8 mg/kg sur rat par ingestion.

La préparation est classée nocive par ingestion. Le contact avec la peau et l'inhalation sont des voies d'exposition peu probables.

Centres anti-poison : ci-joint liste des adresses.

**12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Sensibilité à la photolyse en milieu aqueux.  
 Très faible sensibilité à l'hydrolyse.  
 Lente dégradation en aérobiose sur sol.  
 Fixation sur terre argileuse, aisément éluée à partir d'une terre sablonneuse.

**13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

S 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
 Ne pas réutiliser les emballages vides. Les rendre inutilisables.

**14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

VOIE TERRESTRE	Non classé.
VOIE MARITIME	Non classé.
VOIE AERIENNE	Non classé.
NUMERO ONU	Non classé.

**15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

## REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES

SYMBOLE DE DANGER	XN
PHRASES DE RISQUE	R22
CONSEILS DE PRUDENCE	S2 - S13 - S20/21 - S26 - S28 - S35 - S46 - S49.

**16/ AUTRES INFORMATIONS**

L'utilisation de postes d'appâtage est vivement conseillée.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'enquérir de toutes les autres dispositions réglementaires éventuelles concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues par les directives 88/379 CEE ( préparations dangereuses du 5 mars 1991 ) et 92/32 CEE ( substances dangereuses du 30 avril 1992.)

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition. L'attention des utilisateurs reste en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

## SYMPTOMES D'INTOXICATION

Saignement nasal, des gencives, crachement de sang, apparition d'hématomes multiples ou étendus, apparition généralement brusque viscérale inhabituelle. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps du Quick.

THERAPEUTIQUE ANTIDOTIQUE SPECIFIQUE: vitamine k1 ( phytoménadione )

Les analogues de la vitamine K1 ( vitamine K3 : ménadione par exemple ) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick; il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Date de mise à jour le 03-02-2005